

de milliers d'humains. Le Canada n'avait pas d'autre choix que d'accepter d'accueillir des réfugiés. En tout cas, nous n'avions pas le choix si nous voulions être en règle avec nos consciences, et pour moi, cela revient à ne pas avoir de choix. Cependant, nous pouvions choisir de quelle façon nous leur viendrions en aide. Le gouvernement aurait pu décider d'accueillir et d'aider un nombre arbitraire de réfugiés. Mais nous savions que la détresse de ces malheureux avait ému les Canadiens. Nous savions que d'un océan à l'autre des milliers de Canadiens s'étaient déjà mis en quête d'un moyen de les aider. Or, voici la solution qui fut proposée: le gouvernement parrainerait un réfugié pour chaque réfugié parrainé par un citoyen. Non seulement cela donnerait aux Canadiens l'occasion de satisfaire leur désir d'aider directement les personnes qui se trouvent dans cette situation tragique, mais cela leur permettrait également de déterminer le nombre total de réfugiés admis ici. C'est un programme de collaboration entre les citoyens et le gouvernement.

Je pense que cet exemple démontre clairement notre attachement aussi bien à la question des droits de la personne qu'à celle de la participation aux affaires étrangères. Il illustre aussi d'excellente manière le genre de coopération que nous comptons avoir avec les gouvernements provinciaux. Pendant toute l'opération, nous sommes restés en contact étroit avec les gouvernements des provinces, les consultant à propos du nombre de réfugiés qu'elles étaient désireuses et capables d'aider et des services qui allaient devoir être fournis aux nouveaux arrivants. A ce propos, j'aimerais souligner l'intérêt et le soutien manifestés par le gouvernement du Québec. L'aide généreuse et constructive qu'il a apportée a contribué à garantir le succès du programme. Il serait difficile de trouver un meilleur exemple de coopération efficace entre les deux paliers de gouvernement.

Le troisième secteur de la politique étrangère que je veux évoquer est celui de l'aide aux pays en développement. En ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je suis responsable de l'orientation générale de nos programmes d'aide. Il s'agit là d'une facette particulièrement importante du portefeuille, puisque l'aide est très souvent, et de loin, le volet le plus important de nos relations avec un grand nombre de pays en développement. Les objectifs à long terme de notre programme d'aide seront, évidemment, l'un des points de la revue d'ensemble de notre politique étrangère. Ici encore, cependant, les décisions ne pourront attendre. Des projets seront constamment mis de l'avant et étudiés et il faudra maintenant prendre des décisions qui auront des retombées importantes dans les années à venir.

Plusieurs aspects doivent être étudiés lorsqu'il s'agit des questions d'aide. Dans le passé, la plus grande partie de notre aide a été consacrée au domaine social — écoles enseignantes, médecins, hôpitaux et services sociaux. Peu à peu, les pays en développement ont constaté que leur gouvernement devait jouer un rôle plus grand et plus actif dans l'édification de l'infrastructure économique. Mon récent voyage en Afrique m'a permis de constater que l'on reconnaît maintenant la nécessité de consacrer des fonds publics au développement d'installations telles que les ports, les entrepôts, les usines et les services de distribution. On fera de plus en plus appel à nous pour aider les pays en développement dans ces domaines. C'est d'ailleurs une évolution que j'appuie sans réserves.